

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son conseil, le dix-neuvième (19^e) jour d'avril 2017 à 15 h 30 au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absences motivées

Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4

Les membres du Conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- TECQ – Programmation révisée
- 4- Domaine Aylmer – suivi
- 5- Ouverture des soumissions – Chlorure de calcium
- 6- Période de questions
- 7- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance extraordinaire par monsieur André Gamache à 15 h.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

2017-04-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- TECQ – Programmation révisée

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2017-04-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4- Domaine Aylmer - suivi

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

5- Ouverture de soumissions – Chlorure de calcium

L'ouverture des soumissions a été effectuée en après-midi.

Considérant les trois (3) soumissions suivantes pour l'achat de 55 000 litres de chlorure de calcium (CaCl₂) en solution de 35 % :

Somavrac C.C.	21 026.06 \$ taxes incluses
Transport Adrien Roy & filles inc.	20 994.44 \$ taxes incluses
Les Entreprises Bourget inc.	20 861.63 \$ taxes incluses

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

De retenir la soumission de Transport Adrien Roy & filles inc. au coût de 20 994.44 \$ taxes incluses, étant donné que la plus basse soumission n'était pas conforme.

2017-04-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Période de questions

7- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 15 h 45.

2017-04-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière